



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec**

Rouyn-Noranda, le 3 mai 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES

Service des titres d'exploitation
5700, 4e Avenue Ouest
Bureau A-115
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

N/Dossier : 7610-10-01-80237-00
1063462

V/Dossier : 32GE#080 **32G16-040**

OBJET : Exploitation de la sablière 32GE#080

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 29 mars 1993 et complétée le 21 avril 1993, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 32GE#80 dans la municipalité de Chibougamau. Cette sablière est située dans le canton Obalski, UTM 18 539225E 5512250N, ville de Chibougamau. Cette sablière aura une superficie de 4 820 m².



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-10-01-80237-00
1063462

Le 3 mai 1993

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
<u>LETTRES Á</u>		
Francine Audet	21-04-1993	André Ouellet
Ministère de l'Environnement	22-03-1993	André Ouellet

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat et documents

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement,



NOËL SAVARD
Directeur régional

NS/FA/c1

